

ELECTION CONTESTEE DE CORNWALL ET STORMONT.

Dans la Haute Cour de Justice.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral du comté de Cornwall et Stormont, tenue le 31ème jour d'octobre et le 7ème jour de novembre, A.D. 1900.

Entre

CHRISTOPHER FRASER McRAE,

Pétitionnaire;

et

ROBERT A. PRINGLE,

Défendeur.

Nous soussignés, deux des juges de la Haute Cour de Justice pour Ontario, certifiés par les présentes que le 21ème jour de septembre 1901, nous avons tenu, en la ville de Cornwall, dans le dit district électoral, une cour pour l'instruction de la pétition entre les dites parties concernant la dite élection.

1. A la dite cour a comparu, pour le pétitionnaire, un avocat qui a déclaré n'être pas prêt à produire de preuve à l'appui de la dite pétition, et en effet aucune preuve n'a été produite dans l'espèce.

En conséquence, nous avons décidé et adjugé que le dit Robert A. Pringle, le député dont l'élection était mise en cause par la dite pétition, avait été élu régulièrement; et, avec le consentement de l'avocat du répondant, nous avons renvoyé la dite pétition sans dépens.

Il était allégué dans la dite pétition que des manœuvres frauduleuses avaient été pratiquées à la dite élection, mais comme nulle preuve n'a été faite à ce sujet lors de l'instruction, nous faisons rapport qu'il n'a pas été prouvé devant nous que quelque manœuvre frauduleuse ait été pratiquée par aucun des candidats à la dite élection ou à sa connaissance ou avec son consentement.

2. Nous n'avons aucun moyen de nous assurer si des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées, ou non, dans une mesure considérable, à la dite élection.

Nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les opérations de l'élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la dite pétition ou qu'il soit nécessaire de faire une nouvelle enquête pour constater si des manœuvres frauduleuses y ont été pratiquées dans une mesure considérable.

J. A. BOYD, C.

W. G. FALCONBRIDGE, J. en C. B.R.

Donné à Osgoode Hall, ce 30ème jour de septembre 1901.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

ELECTION CONTESTEE DE LA DIVISION SUD DU COMTE D'ONTARIO.

Dans la Haute Cour de Justice.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de